

sistance. Sur l'avis du vaillant comte de Du-nois, il estima que le recours à Notre-Dame de Cléry était le plus sûr moyen de réussir. Il se fit alors montrer le point de l'horizon où se trouvait son Sanctuaire, et, se tournant de ce côté, il fit vœu de donner à cette église son pesant d'or, s'il réussissait à s'emparer de la ville. Bientôt il entra dans la place et en chassa les Anglais.

Louis XI portait toujours, à son chapeau, l'image en plomb de Notre-Dame de Cléry, qu'il y avait fait bénir. Mort en 1483, et un samedi, comme il l'avait désiré, il repose à Cléry, sous le regard protecteur de Notre-Dame.

Cet illustre Sanctuaire n'avait pas cependant toutes les faveurs royales ; quelques-unes et des plus insignes, étaient réservées au Puy-Notre Dame. Il y vint souvent, même il fit vœu d'accomplir ce pèlerinage tous les cinq ans, vœu qu'il accomplit deux fois, apportant à chaque voyage, une statue d'argent, du poids du Dauphin. Ce ne furent pas les seuls témoignages de sa dévotion et de sa munificence. Pour satisfaire l'une et l'autre, il donna, pour renfermer l'auguste Ceinture, un magnifique reliquaire en vermeil, préposa à la garde du Sanctuaire vénéré en 1472, un corps de chapelains et, à Thouars, par lettres patentes, du mois de janvier 1481, la vingt-et-unième année de son règne, il établit, au Puy-Notre-Dame, un chapitre royal, composé de treize chanoines,